



OFFICIEL B DE NATATION COURSE

Version 2018– Edition du 01/01/2018

OFFICIEL C DE NATATION COURSE

EXAMEN PRATIQUE de Chronométrage

① Remplissez soigneusement le cadre ci-dessous, en LETTRES MAJUSCULES
ou en entourant la sélection.

CANDIDAT

NOM : PRENOM : SEXE : M / F
CLUB :
N° de LICENCE DE LA SAISON EN COURS : _ _ _ _ _ / _ _ _ _ _
LIGUE REGIONALE :
COMITE DEPARTEMENTAL :
DATE DE L'EXAMEN : LIEU :

Pour mémoire, extrait de la circulaire :

Il devra y avoir au moins deux chronométreurs officiels dans la ligne en plus du candidat. Son temps sera alors utilisé pour la détermination du temps officiel (cf : cas d'un chronométrage manuel avec 3 chronométreurs).

Les temps du candidat annoncés et enregistrés au 1/100^{ème} de seconde seront comparés aux temps manuels officiels de la ligne.

Pour être admis le candidat ne devra pas avoir :

- plus de 10 écarts de temps supérieurs ou égaux à 10/100^{ème},
- ou plus de 2 d'écarts de temps de 40/100^{ème}.

Les écarts de temps compris entre 1 et 9/100^{ème} ne sont pas comptabilisés.

Exemple 1 : 10 écarts de 10 à 19/100 → le candidat est admis

Exemple 2 : 7 écarts de 10 à 19/100 et 3 écarts de 20 à 29/100 → le candidat est admis

Exemple 3 : 7 écarts de 10 à 19/100 et 2 écarts de 20 à 29/100 et 1 écart de 30 à 39/100 → le candidat est admis

Chronométreur N°1	Chronométreur N°2	RESULTAT
NOM :	NOM :	Entourer la mention correspondante : ADMIS (E) / AJOURNE(E) SIGNATURE
PRENOM :	PRENOM :	
SIGNATURE :	SIGNATURE :	
Confirme que toutes les épreuves chronométrées par le candidat sont prises en compte	Confirme que toutes les épreuves chronométrées par le candidat sont prises en compte	

STYLE ET DISTANCE	N°	TEMPS DU CANDIDAT	TEMPS DU 1^{er} CHRONOMETREUR	TEMPS DU 2^{ème} CHRONOMETREUR	CORRECTION		
	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	18						
	19						
	20						
	21						
	22						
	23						
	24						
	25						
	26						
	27						
	28						
	29						
	30						
	31						
	32						
	33						
	34						
	35						
	36						
	37						
	38						
	39						
	40						